

Octobre 2011



Modernisation, Valorisation, Restructuration

Des Etats Généraux pour conforter et amplifier la dynamique de la coopération viticole girondine et d'Aquitaine

La coopération viticole : un acteur majeur de la filière viticole de Gironde.

En 2011, on recense 55 caves coopératives viticoles en Aquitaine dont 39 en Gironde. Ces dernières vinifient le quart de la production régionale, soit selon les années entre 1,4 et 1,6 millions d'hectolitres de vin en majorité sous appellation contrôlée.

Une bouteille de vin de Gironde sur quatre sort des caves coopératives.

Les caves coopératives girondines vinifient plus de 27 000 ha soit près d'1/4 de la superficie du vignoble bordelais et prennent en charge tout ou partie de la production de 5000 adhérents. Elles représentent 40 % de la commercialisation en vrac, des AOP du groupe des Bordeaux rouge et blanc, ainsi que du groupe côtes.

Employant près d'un millier de salariés, elles réalisent un chiffre de près de 500 millions d'euros.

La coopération viticole girondine se distingue du modèle français par sa diversité et sa présence tant dans des appellations prestigieuses, comme Saint-Emilion ou certaines appellations communales du Médoc, que dans celles des Bordeaux génériques ou des appellations intermédiaires. Ceci explique en particulier que des caves de dimensions restreintes, compte tenu de la valorisation du produit, dégagent un chiffre d'affaires plus conséquent.

La coopération viticole de Gironde : un secteur puissant mais encore fragile

Les caves vinicoles de Gironde se sont engagées depuis 10 ans dans un processus de restructuration.

- Au niveau **environnemental**, les caves coopératives, par des investissements lourds, ont mis en place une solution pour le traitement des effluents viticoles, conforme à la réglementation.
- Au niveau **qualitatif**, la mise en place d'équipements adaptés à une vinification de qualité accompagne la reconversion du vignoble blanc vers le rouge, et la défense de vins blancs aromatiques. De plus, une politique de respect de cahier des charges plus stricte, interne à chaque entreprise s'est mise en place.
- Au niveau **commercial**, depuis plusieurs années certaines caves coopératives se sont regroupées pour gagner en compétitivité, en particulier sur le marché vrac.

Sur la période 2005-2010, on note une reprise économique au sein de la coopération. Toutefois ce résultat d'ensemble masque des disparités importantes. Ces dernières tiennent surtout à la taille ou au manque d'adaptation de certaines caves.

En Gironde, la situation est en net redressement pour les entreprises de taille conséquente. Pour ces caves, grâce à leurs volumes et à la segmentation de leur offre, le prix du vin se négocie en moyenne 10% au dessus de celui réalisé par les vinificateurs particuliers sur la dernière campagne.

Cette amélioration de la compétitivité, pour les appellations génériques, s'est faite par des efforts de fusion importants. Ces fusions ont permis de dégager des capacités d'investissement conséquentes. Elles ont facilité la formation et/ou le recrutement de personnels techniques et d'encadrement performants. Elles ont établi des rapports de négociation plus égalitaires avec les opérateurs puissants du négoce et de la grande distribution.

Ces efforts, qui aujourd'hui portent leurs fruits, ne doivent pas masquer une réalité sensiblement différente dans bon nombre de petites structures qui peinent à s'adapter aux évolutions du marché et aux besoins des opérateurs commerciaux. Aujourd'hui, la moitié des caves de Gironde ne contribue qu'au dixième du chiffre d'affaires total. Ces structures éprouvent de plus en plus de difficulté à valoriser la production de leurs adhérents. Elles souffrent ou souffriront de plus en plus d'un éloignement du marché, tant sur les prix que sur les volumes.

Il subsiste encore une réelle dispersion des moyens avec des investissements mal dimensionnés, des outils de production non optimisés, un manque de spécialisation des sites, et des problèmes d'efficacité dans la mise en marché.

La coopération face à des défis d'importance

1/ Promouvoir des outils de production plus performants

Un travail a déjà été entamé sur les groupes coopératifs les plus importants de Gironde mettant en avant des démarches « qualité » au niveau du vignoble avec un suivi à la parcelle en fonction de profils produits établis avec les acheteurs vrac et bouteille.

Ces démarches « qualité » trouvent leur continuité dans les process de vinification avec des outils techniques de maîtrise de maturité, maîtrise de température, durée d'élevage etc . . .

Certaines de ces caves déjà en pointe vont jusqu'à mettre en place avec les producteurs, des suivis de coût de production au vignoble pour améliorer la performance économique de l'exploitation et donc du revenu du vigneron coopérateur.

Parallèlement des regroupements de structure ont permis d'optimiser la collecte et de mieux rentabiliser les sites en les spécialisant sur des types de vinification, rouge, rosé, blanc, crémant.

L'objectif aujourd'hui est d'étendre ces démarches à toutes les coopératives départementales en :

- Organisant des audits techniques et financiers des sites ;
- Accompagnant les opérateurs dans l'ingénierie financière de leur projet d'investissement, matériel et immatériel ;
- Organisant la formation des salariés et des dirigeants, des producteurs le cas échéant.

2/ Agir pour regrouper l'offre vrac et développer la segmentation

Aujourd'hui sur 33 caves qui produisent les appellations Bordeaux, Bordeaux supérieur et Côtes de Bordeaux, 24 structures commercialisent leur production de vrac, soit en direct soit par une union de coopérative.

A l'heure où la distribution continue à se concentrer notamment pour les produits d'entrée de gamme, une telle atomisation du premier marché ne permet pas de se caler sur le bon rapport de négociation avec les principaux opérateurs du négoce spécialisés sur ces marchés.

L'ambition affichée du secteur coopératif est d'amener une concentration de l'offre telle, que 90 % des volumes de vrac soient mis en marché par 5 opérateurs, établissant ainsi un rapport de force plus favorable à la production. Une telle démarche couplée à l'ambition qualitative affichée doit également permettre d'ameubler le terrain pour engager une négociation propice à la contractualisation qui peut aller au delà des produits AOC en proposant une offre structurée couvrant l'ensemble de la segmentation (AOC / IGP / VSIG) .

3 / Travailler à améliorer le revenu des adhérents

Dans une même gamme de produits, des disparités notoires existent entre les caves dans le niveau de rémunération des adhérents. Ces différences s'expliquent par le manque de performance de certaines d'entre elles, sur un marché mouvant et très concurrentiel.

Ces structures doivent regagner en compétitivité en jouant sur tout ou partie des facteurs concernés (matière première, process de vinifications, mise en marché, politique foncière,...) C'est à ce prix qu'elles se redonneront un nouveau souffle et dégageront les deniers rémunérateurs supplémentaires pour les producteurs.

4/ Favoriser l'accès aux nouveaux adhérents

L'audit de la filière qui a précédé la déclinaison du plan « Bordeaux demain » a mis en évidence l'incapacité de certains producteurs à valoriser l'intégralité de leur production à cause de problèmes qualitatifs et/ ou de commercialisation.

Le plan Bordeaux prévoit que la coopération puisse entraîner dans son sillage une partie de ces viticulteurs en leur créant des conditions d'adhésion, et le cas échéant, d'installations incitatives.

Les Etats généraux ont pour ambition de constituer le terreau qui va conforter les entreprises les plus performantes et surtout proposer aux caves les plus fragiles les moyens de reconquérir les marchés en améliorant leurs performances à la production, en les aidant à optimiser les coûts de production, et en proposant des solutions de mutualisation tant à la production qu'à la commercialisation.

Les Etats généraux de la coopération viticole : Pour quoi et pour qui ?

Les Etats généraux de la coopération viticole ont été lancés en avril 2011. Ils constituent une des déclinaisons du plan Bordeaux demain. Ce plan doit permettre de mobiliser tous les acteurs de la filière pour lui donner un nouvel élan économique.

Le secteur de la production, même s'il n'est pas le seul à détenir les leviers qui permettront d'atteindre les objectifs du plan, possède néanmoins des clefs pour mieux valoriser ses produits, optimiser ses coûts de production et ainsi contribuer à l'amélioration du revenu du viticulteur.

La coopération, de par son organisation, ses modèles de gestion au niveau de la production et de la commercialisation, dispose d'atouts incontestables pour réussir l'exercice.

Les appellations les plus sensibles à la crise actuelle que sont Bordeaux, Bordeaux supérieurs et Côtes de Bordeaux représentent 62% des volumes produits en AOC dans le département. 34 % de ces produits sont vinifiés et mis en marché par la coopération.

Le plan bordeaux dont deux des axes majeurs sont le relèvement qualitatif des produits d'entrée de gamme et la meilleure maîtrise de la première mise en marché va largement s'appuyer sur le secteur coopératif.

Les Etats généraux de la coopération, où en est-on six mois après ?

Un comité de pilotage a été constitué. Placé sous la Présidence du Draaf, il associe la FCVA et les financeurs.

Quatre réunions du comité de pilotage se sont tenues. Des audits techniques et financiers ont été lancés; l'ensemble des résultats de ces audits seront disponibles fin novembre (50 % des résultats des audits techniques sont d'ores et déjà disponibles).

Sur les 41 caves au total (39 en Gironde et 2 hors Gironde), 33 se sont engagées dans la démarche proposée. Pour les 8 coopératives restantes, une action de resensibilisation est en cours. L'objectif demeure : toutes les caves coopératives doivent participer à cette dynamique.

Les données issues des audits seront mises en forme et une analyse comparée des performances des caves sera proposée.

Sur la base de ces éléments, des groupes de travail seront mis en place, afin d'étudier les voies d'évolution possible. C'est à l'issue de ces travaux qu'un plan d'action d'ensemble devrait être proposé. Les pouvoirs publics s'engagent à soutenir cette démarche et veilleront à accompagner à l'avenir les politiques d'aide à l'investissement des caves qui s'engageront dans ces stratégies de regroupement et de recherche d'innovations.

La réussite passe par un engagement fort et une adhésion à la démarche de chacune des caves, dans le but légitime d'améliorer le revenu des vigneronns coopérateurs et de pérenniser leur exploitation.

Le Préfet
de la Région Aquitaine
Patrick STEFANINI

Le Président
du Conseil Régional d'Aquitaine
Alain ROUSSET

Le Président
du Conseil Général de la Gironde
Philippe MADRELLE

Le Président
de la Fédération régionale
des Coopératives viticoles
Eric CHADOURNE

Le Président
du Conseil Interprofessionnel des Vins
de Bordeaux
Georges HANDELIER